ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Nigeria

Question écrite n° 43547

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la question des droits de l'homme au Nigeria. Le Gouvernement a declare qu'il continuerait d'intervenir sans relache aupres des autorites du Nigeria pour les « rappeler au respect des droits de l'homme et des libertes fondamentales ». Quelques mois apres cette declaration, il souhaiterait connaitre les mesures prises par le Gouvernement notamment en ce qui concerne : les dix-neuf prisonniers Ogni detenus illegalement depuis 1994 (octobre 1995 pour trois d'entre eux) ; le tribunal special charge des troubles sociaux (decret no 2-1987) qui doit les juger - tribunal qui ne respecte pas le pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifie le 29 juillet 1993 par le Nigeria - est responsable des proces inequitables et de l'execution de Ken Saro Wiwa. C'est pourquoi il lui demande que le Gouvernement intervienne aupres du general Sani Abacha afin de liberer les dix-neuf prisonniers et en tout cas de veiller a ce que la procedure appliquee par le tribunal soit conforme aux normes internationales d'equite et dans le cas contraire, de dissoudre cette juridiction d'exception.

Texte de la réponse

Les militants Ogonis emprisonnes depuis 1994 doivent comparaitre devant un tribunal special pour les troubles publics. Le gouvernement nigerian a annonce en juin dernier que ces tribunaux ne comporteraient plus de juge militaire et que leurs decisions pourraient desormais faire l'objet d'un appel. De nouvelles demarches ont encore recemment ete faites par notre mission diplomatique aupres des autorites nigerianes sur la situation de ces militants Ogonis emprisonnes, en soulignant les vives preoccupations de l'opinion francaise pour leur sort.

Données clés

Auteur : M. Grandpierre Michel
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43547
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5234
Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5644